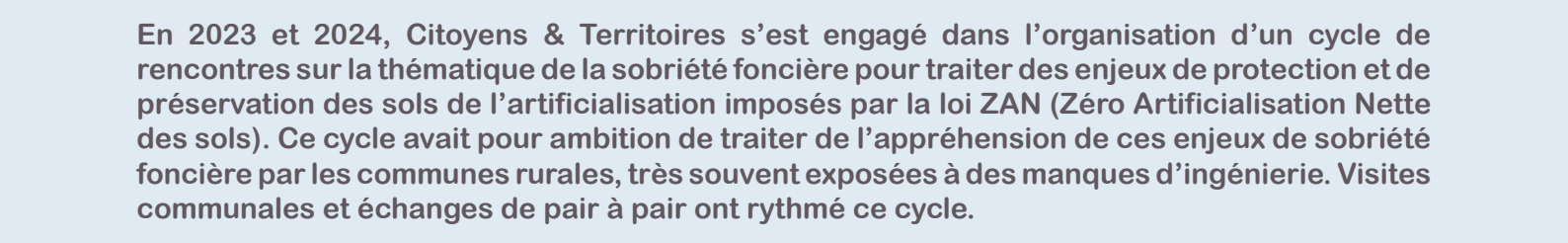


Terres d'Échos #44

LA LETTRE DE CITOYENS & TERRITOIRES GRAND EST

- Mars/Avril 2024 -



En 2023 et 2024, Citoyens & Territoires s'est engagé dans l'organisation d'un cycle de rencontres sur la thématique de la sobriété foncière pour traiter des enjeux de protection et de préservation des sols de l'artificialisation imposés par la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols). Ce cycle avait pour ambition de traiter de l'appréhension de ces enjeux de sobriété foncière par les communes rurales, très souvent exposées à des manques d'ingénierie. Visites communales et échanges de pair à pair ont rythmé ce cycle.

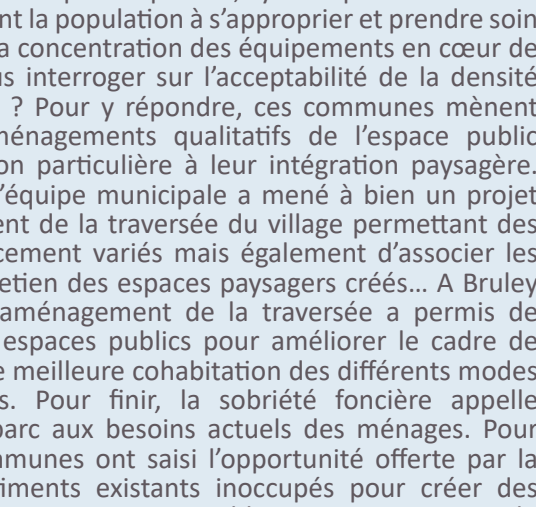
INITIATIVES TERRITORIALES

QUALITÉ DE VIE ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

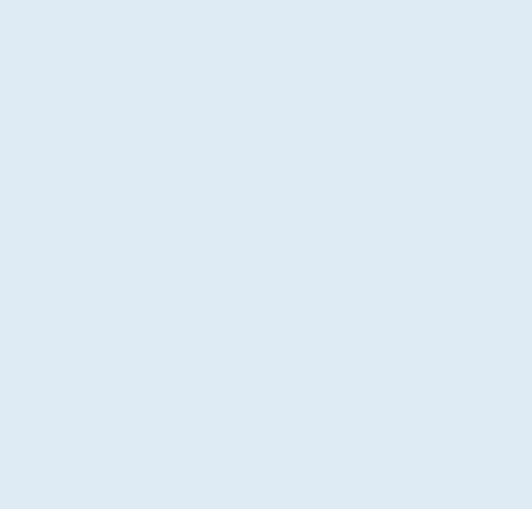
Un des premiers enjeux pour faire face au changement climatique est de préserver au maximum les sols de l'artificialisation en évitant de disperser l'habitat, les emplois et les services. Comment faire pour rester attractif et attirer des habitants, sans plus consommer d'espace agricole ? Relocaliser les activités et diversifier cela crée-t-il ? Quelles formes cela prend-t-il en milieu rural ou péri-urbain ? De quelle manière l'approche par la sobriété foncière peut-elle contribuer à des solutions plus désirables, réalisables ? Que questionne-t-elle : rapport au patrimoine, aux ressources, à l'identité locale, besoins des citoyens... ?

Ce numéro du Terre d'Échos retrace les visites organisées...

C&T s'est associé à la Multipôle Nancy Sud Lorraine et au CAUE de Meurthe-et-Moselle, pour animer un cycle de rencontres « Qualité de vie et sobriété foncière » dans le 54. Les communes Meurthe et mosellanes de Laneuvelotte et Bruley ont fait le pari de réinvestir et de redynamiser leur cœur de villages en renforçant l'offre de services et d'équipements, la variété des typologies de logement et la qualité des espaces publics. Si elles n'avaient pas forcément la sobriété foncière comme boussole et objectif prioritaire en menant ces actions, cette mise en valeur et dynamisation des centres répond à deux objectifs : d'une part, à contenir l'extension de leurs enveloppes urbaines et d'autre part, à améliorer le cadre de vie de leurs habitants. Pour y répondre, la commune de Laneuvelotte (430 habitants) située en seconde couronne de Nancy a procédé au réaménagement de la mairie qui a donné lieu à la création d'une salle multifonctionnelle qui sert, selon l'heure de la journée, de bibliothèque pour les enfants de la commune ou de salle de conseil pour les réunions ou d'autres événements. Si ce type d'aménagement suppose de forts investissements au départ, la réhabilitation, la mutualisation et la concentration des équipements et de l'habitat permet à long terme de limiter les coûts d'entretien des bâtiments et de voirie. A l'ouest du département, la commune Toulouse de Bruley (620 habitants), connue pour son activité viticole est fortement engagée depuis plusieurs années dans une politique d'amélioration du cadre de vie de ses habitants.



Végétalisation des espaces publics à Bruley



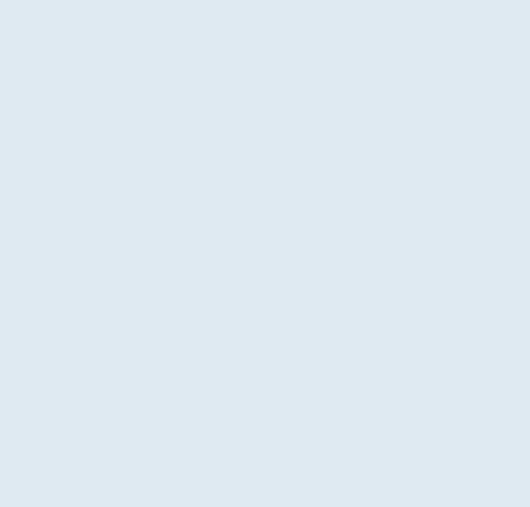
Salle multifonctionnelle de Laneuvelotte

Cette volonté est perceptible dans le soin apporté à la végétalisation des espaces publics, y compris devant les habitations invitant la population à s'approprier et prendre soin de ces espaces. La concentration des équipements en cœur de villages peut nous interroger sur l'acceptabilité de la densité par les habitants ? Pour y répondre, ces communes mènent des projets d'aménagements qualitatifs de l'espace public avec une attention particulière à leur intégration paysagère. A Laneuvelotte, l'équipe municipale a mené à bien un projet de réaménagement de la traversée du village permettant des modes de déplacement variés mais également d'associer les habitants à l'entretien des espaces paysagers créés... A Bruley également, le réaménagement de la traversée a permis de travailler sur les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et assurer une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements. Pour finir, la sobriété foncière appelle l'adaptation du parc aux besoins actuels des ménages. Pour ce faire, ces communes ont saisi l'opportunité offerte par la présence de bâtiments existants inoccupés pour créer des logements communaux et ainsi combler certains manques du marché immobilier privé en la matière.

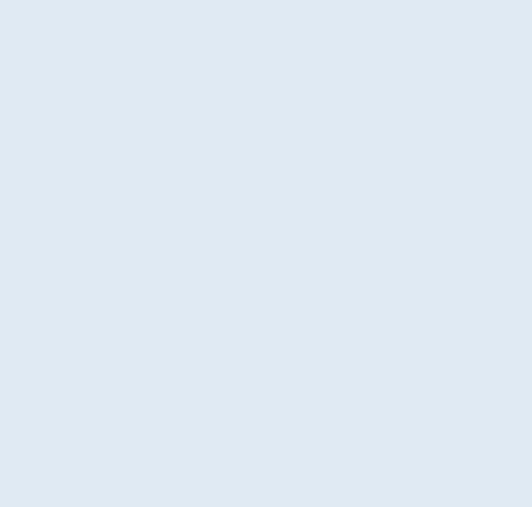
C&T a proposé une rencontre sur le même thème dans les Vosges, à Darney, le 14 septembre 2023 « Conjuguer attractivité et sobriété foncière : la stratégie des Vosges Côté Sud-Ouest » pour découvrir la politique d'attractivité de la Communauté de communes et sa stratégie foncière : élaboration d'un PLUih, animation d'une OPAH et du programme SARE pour améliorer et valoriser l'habitat ancien, travail partenarial avec l'EPFGE sur la réhabilitation/rénovation de bâtisses en cœur de village. Cette rencontre fut l'occasion de découvrir lors d'une balade la politique d'aménagement de Darney engagée dans le programme Petites Villes de Demain et ses projets de revitalisation du bourg-centre : requalification de la rue principale, reconversion de l'ancien EHPAD, création d'un tiers-lieu pour accueillir de nouveaux services au bénéfice des habitants : bibliothèque, ludothèque, maison des associations, espaces de convivialité et de télétravail, projet de réhabilitation des anciens abattoirs et de leurs abords en halle de producteurs...

Zoom sur le cas de Vignory (52)

L'association a clôt son cycle de rencontres par une dernière journée à Vignory (220 habitants) en Haute-Marne, en partenariat avec le Collectif Paysage de l'après-pétrole (cf. l'écho des réseaux) et le CAUE de Haute-Marne « Démarche paysagère au service de la sobriété foncière : comment faire de la sobriété foncière un atout pour la ruralité ? ». Sur cette commune, nombreuses sont les initiatives qui visent à maintenir le caractère spécifique et local tout en considérant un savoir-faire sobre et respectueux de l'environnement. La commune de Vignory se situe dans un territoire peu urbanisé, où l'habitat concentré en bas de son château, ne présente pas de problème de dispersion. Dans un département en perte démographique, pourquoi se pose-t-on cette question de la sobriété foncière ? est-ce un non-sujet ? que permet-elle ? Pour le Maire de la commune, engager un travail sur la sobriété foncière permet de rendre compte de la richesse identitaire et de la typicité de ces territoires qui ont peu subi l'urbanisation. Vignory présente une organisation spatiale préservée et héritée de son passé de ville médiévale fortifiée, une valeur que de nombreux territoires ont perdu avec l'urbanisation de leurs espaces. Le village est édifié en pierre calcaire et nombreux sont les constructions en pierre sèche. La commune travaille à préserver le patrimoine vernaculaire dans le village. En effet, elle a lancé plusieurs chantiers de jeunes bénévoles pour la reconstruction patrimoniale en pierre sèche des murs de clôtures et des terrasses en pied des anciennes vignes. Dans la même veine, et dans une logique de revitalisation du centre-bourg, la commune s'est engagée dans la requalification de son artère principale où elle a procédé à la désimperméabilisation, la plantation des pieds de façades ainsi qu'à la suppression de la rupture entre piéton et voiture. La commune s'engage également dans la rénovation du bâti existant et ce dans le respect des techniques traditionnelles locales : la mise en peinture est réalisée à partir de recettes traditionnelles à base d'huile de lin, des menuiseries de bois et des enduits de façades à la chaux. La construction, sourcée localement par réemploi de matériaux issus de déconstruction (pierre, tuiles, bois de charpentes, menuiseries), témoigne d'une volonté intelligente et durable de faire avec le déjà-là et dans le respect des techniques locales. Cette même ressource est mise à disposition des habitants pour en favoriser le réemploi. Un des projets phare consiste en la rénovation de l'auberge du village qui permettra, dans ce lieu patrimonial, d'y développer l'économie locale et le tourisme. Un des points importants dans ces travaux repose sur la performance énergétique, tant bien en matière d'isolation (faite à l'extérieur) qu'en maîtrise de la consommation d'énergie (pompe à chaleur). Le projet s'inscrit dans le programme Climaxion mené par la Région Grand Est.

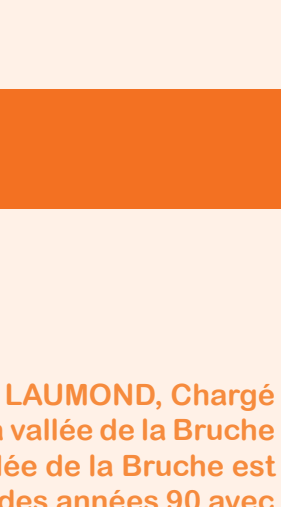


Vignory - ©Franck FOUQUET - collection Pays de Chaumont (9)



Analyse paysagère lors de la rencontre à Vignory

L'ensemble des projets qui ont été présentés dans le cadre de ce cycle vont bien au-delà du seul objectif de répondre aux prérogatives de la loi ZAN. Ils répondent à d'autres ambitions, qu'il s'agisse de la valorisation d'un patrimoine commun bâti ou paysager, de la diversification de l'offre en logement, de la volonté d'adaptation au réchauffement climatique ou encore de la rationalisation et de l'optimisation des équipements... Un des enseignements de ce cycle consiste à souligner que la sobriété foncière appelle l'appropriation des espaces par les habitants. D'une part, la commune de Vignory organise le dialogue en présence du CAUE et l'ABF à destination de sa population sur comment construire dans l'ancien et engage le débat sur comment accueillir la sobriété énergétique sur le territoire. En faisant perdurer l'emploi de matériaux locaux et leur utilisation par les habitants, la commune fait perdurer le caractère patrimonial de son territoire renforçant ainsi sa valeur culturelle et sa reconnaissance par la population. D'autre part, la commune de Darney, dans le cadre de sa mission Petites Villes de Demain travaille sur la mise en récit de la redynamisation du cœur de bourg en s'appuyant sur ce qui fait commun et réunit, à savoir les espaces forestiers, marqueurs du territoire et du quotidien des habitants.



POINT DE VUE

INTERVIEW DE JEAN-SÉBASTIEN LAUMOND...

Dans ce numéro Terre d'Échos, nous donnons la parole à Jean-Sébastien LAUMOND, Chargé de mission Paysages-environnement à la Communauté de communes de la vallée de la Bruche (67) et membre fondateur du collectif Paysages de l'après-pétrole. La vallée de la Bruche est l'un des premiers territoires à s'être doté d'un plan de paysage, au début des années 90 avec pour objectif de recomposer un nouveau paysage fondé sur un équilibre entre les capacités naturelles du milieu et les besoins fondamentaux de la population. Zoom sur cette démarche...



Jean-Sébastien LAUMOND

C&T : Pourquoi conjuguer démarche paysagère et sobriété foncière ?

J-S.L. : Une démarche paysagère, c'est considérer la question d'un territoire, de ses ressources et sa capacité à répondre à certains besoins : alimentaires, écologiques, sociaux... elle appelle ainsi à une gestion ménagée d'un territoire, donc très proche de la définition de la sobriété, je m'explique...

La Vallée de la Bruche a connu une déprise agricole et industrielle majeure entre 1950 et 1980, et elle a repris toute sa place. Nous avons donc entamé un long processus de réouverture du paysage en rétablissant des prairies et des pâturages dans les fonds de vallées, les coteaux, les sommets. La démarche paysagère consiste à inviter à s'interroger sur nos ressources locales et naturelles, notamment dans la recomposition des espaces pastoraux. D'une part, parce que ces ressources ne sont pas délocalisables, et d'autre part, dans le souci d'un maintien d'une dynamique agricole et d'un équilibre agro-environnemental sur le territoire. Ces ressources naturelles, comment les considère-t-on ? comment se les réapproprier pour garantir un équilibre entre espaces forestiers, agricoles et espaces bâti... ? Quels sont les besoins de dynamiques agricoles, de surfaces pastorales sur le territoire ? C'est une démarche globale.

Le plan de paysage a ainsi permis de mettre en évidence l'organisation spatiale du territoire, les liens entre les différentes entités paysagères et les ressources potentielles (nourricières et foncières) et ainsi d'engager une politique d'aménagement de l'espace sur le long terme. Je préfère employer le terme de « ménager le territoire » car celui-ci n'est pas extensible. En ménageant l'espace et en comprenant que sur ce territoire on avait des ressources pastorales, des espaces péri-villageois, notre priorité a aussi été de retravailler les paysages industriels en friches (en l'occurrence ici 52 sites industriels textiles identifiés sur nos 26 communes) avant d'aller artificialiser des terres et des espaces naturels.

« L'approche par le paysage nous a permis de redéfinir les usages agricoles et de requalifier les espaces dégradés par des années d'abandons. »

C&T : Quelles actions mises en place par la CC vallée de la Bruche avec qui ?

J-S.L. : Il serait difficile, dans ces quelques lignes de toutes les mentionner... Nos actions s'articulent autour de plusieurs objectifs. Elles concernent les acteurs agricoles vivent sur ces terres et génèrent les espaces ouverts pastoraux qui constituent la base de la ration alimentaire des troupeaux. Conforter la biodiversité : le paysage pastoral de montagne constitue un véritable réservoir faunistique et floristique. Protéger le patrimoine : les prairies et les milieux ouverts sont le reflet des activités humaines.

Très concrètement, plusieurs associations foncières pastorales (AFP) (21 : 550 Ha ; 1900 propriétaires ; 4000 parcelles) ont été créés permettant ainsi de requalifier des fonds de vallées, des espaces péri et intra villageois. A noter aussi un rôle d'opérateur foncier majeur joué par les communes pour ces opérations. Cela se traduit par une augmentation du nombre d'actifs agricoles et de sécuriser leurs surfaces pastorales. Ces résultats sont perceptibles au travers la diversité et la qualité des produits que les agriculteurs façonnent désormais

« Dès l'origine, pour les acteurs locaux, la politique paysagère n'a pas été conçue comme une protection du grand paysage, mais comme le réaménagement de lieux de vie dégradés ».

Souvent quand on parle de paysage, on ne parle pas de paysage humain, du paysage social. C'est pourquoi certains acteurs et notamment les agriculteurs ont été associés dès le départ à la démarche... Pierre Grandadam, président honoraire de la CC disait « Il faut s'occuper des hommes qui s'occupent des bêtes qui nous font de belles prairies et de bons produits ».

Nous travaillons également sur la ressource en eau face à la disparation des aménagements hydrauliques, fossés d'irrigation, vannes, ...du à la déprise agricole et l'arrivée des énergies fossiles. Il est aujourd'hui question, avec l'appui de l'Agence de l'eau, de réfléchir à maintenir la ressource en eau sur le territoire, faire en sorte qu'on puisse garder cette eau en tête de bassin et la restituer petit à petit en fonds de vallée.

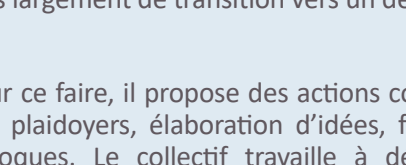
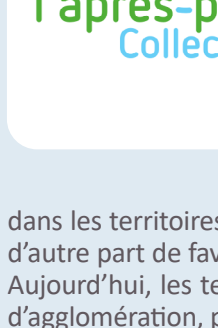
C&T : Quels enseignements ? clés de réussites d'une telle démarche ?

J-S.L. : Une des clés de réussite est d'avoir fait de ce plan de paysage un projet de développement local et de s'être inscrit dans le temps long. Les élus se sont engagés depuis 30 ans et se sont dotés de moyens d'ingénierie depuis l'origine.

Il ne faut pas attendre d'être sur des paysages extraordinaires pour se préoccuper de la qualité des paysages et des espaces que l'on façonne : il est primordial de s'occuper du paysage « ordinaire » qui nous entoure au quotidien. Le paysage est la traduction et le fruit d'une économie, qui est vertueuse et qui respecte les milieux, les espaces, qui considère les habitants, où les habitants s'y sentent bien.

Un plan de paysage n'est pas une mise sous cloche. Il faut s'adapter aux nouvelles pratiques agricoles ainsi qu'aux défis climatiques qui s'imposent. Le plan de paysage doit être pensé comme un projet de société qui appelle à la sensibilisation, l'animation pour impliquer le plus grand nombre : professionnels du territoire, grand public et les habitants !

Pour en savoir + sur la démarche paysagère de la Vallée de la Bruche :



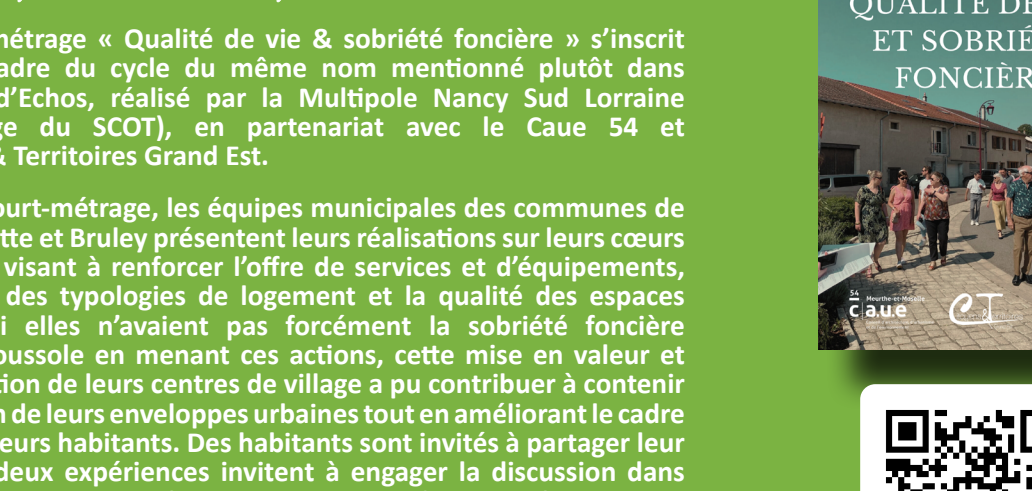
L'ÉCHO DES RÉSEAUX

LE COLLECTIF PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE

Le collectif Paysages de l'après-pétrole est une association composée de 70 professionnels venant de champs disciplinaires divers (paysage, architecture, urbanisme, environnement, agronomie, philosophie, sciences politiques, enseignement...) engagés dans la transition écologique. Il a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de transition vers un développement durable.

Pour ce faire, il propose des actions concrètes (animation, outils et méthode), des plaidoyers, élaboration d'idées, fédération et mise en réseau d'acteurs, colloques. Le collectif travaille à développer des réseaux d'acteurs pour partager des expériences de terrain de pair-à-pair entre élus et techniciens, dans les territoires. L'idée est de faire connaître les actions, projets et réalisations des collectivités, d'une part et d'autre part de favoriser les échanges sur les questions d'aménagement du territoire par la démarche paysagère. Aujourd'hui, les territoires du réseau sont pour l'essentiel ceux de communautés de communes, communautés d'agglomération, pays, PETR, PNR, ou autres syndicats mixtes.

Chaque mois, le collectif un article constructif, les « Signés PAP » accessibles sur leur site internet. Leur comité éditorial sollicite les membres du collectif et les partenaires pour proposer des sujets et des réflexions issues de leurs expériences de terrain, approfondir le débat et faciliter la diffusion des initiatives conduites par les territoires.



À LIRE, À ÉCOUTER, À VOIR

Le court-métrage « Qualité de vie & sobriété foncière » s'inscrit dans le cadre du cycle du même nom mentionné précédemment dans ce Terre d'Échos, réalisé par la Multipôle Nancy Sud Lorraine (en charge du SCOT), en partenariat avec le CAUE 54 et Citoyens & Territoires Grand Est.

Dans ce court-métrage, les équipes municipales des communes de Laneuvelotte et Bruley présentent leurs réalisations sur leurs cœurs de village visant à renforcer l'offre de services et d'équipements, la variété des typologies de logement et la qualité des espaces publics. Si elles n'avaient pas forcément la sobriété foncière comme boussole en menant ces actions, cette mise en valeur et dynamisation de leurs centres de village a pu contribuer à contenir l'extension de leurs enveloppes urbaines tout en améliorant le cadre de vie de leurs habitants. Des habitants sont invités à partager leur avis. Ces deux expériences invitent à engager la discussion dans chaque commune pour étudier comment les futurs aménagements peuvent être au service de la qualité de vie des habitants tout en impactant le moins possible la capacité des sols à assurer leur rôle dans le fonctionnement des écosystèmes.

